

## CME du 6 juillet 2021

### **PGFP : motion adoptée par 33 voix pour, 7 contre et 8 abstentions (48 votants)**

---

La CME de l'AP-HP est consciente des efforts de la direction générale pour négocier au mieux les dotations de l'AP-HP. Elle tient aussi à rappeler que les avancées obtenues, notamment pour la reprise de la dette et la relance de l'investissement (13 Md€ au plan national sur 10 ans, dont 750 M€ pour l'AP-HP), doivent beaucoup à la forte mobilisation des hospitaliers en 2019.

Ce plan ne diffère pas fondamentalement des précédents. Il prévoit 357 M€ d'efficience avec une prévision d'augmentation de 8 % de l'activité sur la période (qui s'ajoute à celle de 15 % réalisée entre 2012 et 2019) avec un effectif soignant équivalent à celui de 2018. Le PGFP repose sur des prévisions optimistes de recrutements de personnels non médical, alors qu'aujourd'hui de nombreux lits sont fermés faute de personnels et que les équipes sont souvent en nombre insuffisant pour assurer les soins dans de bonnes conditions. L'augmentation de l'activité ambulatoire voulue par l'AP-HP, souhaitable pour les patients, doit être rémunérée à son juste coût et ne doit pas continuer à la pénaliser au plan budgétaire.

Plus généralement, le PGFP 2021-2025 répond à une logique de croissance incessante de l'activité irréaliste et délétère, que la CME a constamment dénoncée.

Les opérations d'investissement prévues au PGFP 2021-2025 vont dans le bon sens, mais elles sont insuffisantes pour améliorer de façon décisive le taux de vétusté global des équipements et des bâtiments de l'institution. Les investissements, pour la plupart, ne produiront leurs effets qu'à compter de 2025.

S'il est mis fin à la baisse des tarifs, leur augmentation de 0,2 % par an ne permet pas de faire face à la hausse structurelle des dépenses de 2 % par an.

Le manque d'attractivité de l'hôpital public, avec, pour les médecins, de plus en plus de spécialités en tension, ne sera pas efficacement combattu par ce PGFP.